

Paris, le 6 février 2026



Filière Française de la
MOBILITÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET DURABLE

LEASING SOCIAL

Les propositions de la filière

Note à destination des décideurs publics

I. Contexte – Leasing social

A la fin de l'année 2023, le Gouvernement a mis en place le mécanisme de « *leasing social* » permettant aux ménages les plus modestes de pouvoir louer des voitures électriques à 100 euros par mois. Lancé en début d'année 2024 et face au succès rencontré, le dispositif a pris fin en février 2024. Ce sont 50.000 personnes qui ont bénéficié de ce dispositif, pour une enveloppe budgétaire de 650 millions d'euros. La Direction Générale de l'énergie et du Climat (DGECL) avait pu faire un premier bilan de cette édition¹.

En 2025, une seconde édition du leasing social a été mise en œuvre. Financée par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), ce sont également 50.000 personnes qui ont pu bénéficier de ce dispositif. Le 12 janvier 2026, le Ministère de la transition écologique dressait un bilan² de cette nouvelle édition et de préciser « *45% des bénéficiaires appartiennent aux trois premiers déciles de revenus (contre 40% lors de la précédente édition) ; 55% des commandes sont destinées aux ménages ruraux (51% en 2024) »*.

En 2026, la mise en œuvre d'une troisième édition du leasing social semble établie. Son calendrier et ses paramètres, à la date de cette note, ne semblent pas encore définis.

Dans ce cadre, la Filière Française de la Mobilité Inclusive, Solidaire et Durable (FFMISD) :

- Souhaite dresser de premiers constats sur ce dispositif ;
- Souhaite partager des propositions avec la puissance publique pour une future édition de leasing social ;
- Collecte et partagera avec la puissance publique les données dont elle dispose.

II. Premiers constats des associations

A. Constats chiffrés

Dans le cadre de cette seconde édition, les associations membres de la filière, travaillent à la remontée de données chiffrées visant à objectiver les résultats du leasing social. Ainsi, des questionnaires quantitatifs et qualitatifs ont été envoyés et sont en cours de compilation et d'analyse. Ces données seront partagées avec la puissance publique.

Pour autant, les associations partagent d'ores et déjà certains constats :

- Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), contribuent à une hausse du coût de l'énergie et ce sans discernement vers les publics les plus fragiles. Il est ainsi essentiel de veiller à l'atteinte de la cible précaire du dispositif, pour en renforcer son acceptabilité sociale.

¹ https://www.linkedin.com/posts/dgecl-direction-generale-de-l-energie-et-du-climat_aide-au-leasing-de-voitures-%C3%A9lectriques-pour-activity-7224399110638821376-WIKh?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAAA37S-gBHKYboKZuPsicrKV_g-NVfavjsHw

² <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/50-000-vehicules-attribuees-deuxieme-edition-du-leasing-social-plebiscitee-symbole-dune>

- Entre les éditions 2024 et 2025 du leasing social, le montant de l'aide accordée a baissé. En effet, en 2024 ce montant était de 7.000€ par véhicule. En 2025, cette aide a atteint jusqu'à 5 700€ pour les ménages aux revenus très modestes. Ainsi, en 2024, la cible de coût mensuel était fixée à 100€ par mois et devait être inférieure à 200€ par mois en 2025, « *dont certaines offres à moins de 140€, hors prestations optionnelles³* ».
- Le leasing social a été pensé pour cibler les 4 premiers déciles de revenu de la population, avec un revenu maximum fixé à 16.300€. Dans ce cadre, le ministère de la transition écologique indique que « *45% des bénéficiaires appartiennent aux 3 premiers déciles⁴* » et que 55% des bénéficiaires sont sur le 4^{ème} décile. Cette situation ne peut être considérée comme satisfaisante car le dispositif ne se concentre pas suffisamment sur les populations les plus précaires.

B. Autres constats

Au-delà des enjeux chiffrés, Les membres de la FFMISD identifient des freins à la mise en œuvre. Les associations mettent ainsi en relief :

- Le manque de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des publics précaires.
- Des loyers et des prestations optionnelles (entretien, accessoires, prestations optionnelles, assurance automobile obligatoire...) trop élevés pour les premiers déciles de la population.
- Des difficultés à s'engager dans le temps, en Location Longue Durée (LLD) en l'absence de visibilité professionnelle. En conséquence, des arbitrages défavorables par les organismes de LLD pour les ménages très modestes.
- Des problèmes d'accès à des bornes de recharge électriques pour certains bénéficiaires résidants en habitat collectif.
- Des problèmes d'autonomie des véhicules pour les zones rurales / longues distances.
- La crainte de la sortie coûteuse du dispositif au bout de la LLD.

C. Évaluer le dispositif

Les associations appellent de leurs vœux à ce qu'une évaluation du dispositif, avec les parties prenantes, dont les associations œuvrant dans le champ de la mobilité, inclusive, solidaire et durable puisse être conduite. De ces éléments recueillis et analysés, une adaptation du dispositif visant à cibler plus finement les bénéficiaires pourrait être mis en œuvre. Les associations et la FFMISD se tiennent à la disposition de la puissance publique pour travailler à l'atteinte de cet objectif.

Les membres de la filière formulent ainsi des propositions ci-après, dont l'objet est de répondre à un leasing social, plus inclusif, solidaire et durable.

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/leasing-social>

⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/50-000-vehicules-attribues-deuxieme-edition-du-leasing-social-plebiscitee-symbole-dune>

III. Les propositions de la FFMISD

Sur l'ensemble des propositions formulées ci-après les **3 propositions prioritaires** de la FFMISD sont les suivantes :

- ✓ **rendre éligible les véhicules électriques d'occasion**
- ✓ **adapter le dispositif pour intégrer pleinement les associations de mobilité inclusive, solidaire et durable**
- ✓ **prévoir une enveloppe financière pour l'accompagnement des publics précaires**

En effet, les membres de la FFMISD, formulent des propositions s'articulant autour de 2 approches :

- **« Pouvoir bouger »**
 - **Rendre éligible les véhicules électriques d'occasion** au dispositif et ce uniquement pour les associations œuvrant dans le champ de la mobilité inclusive, solidaire et durable. Cela permettrait de proposer à la location des véhicules avec des tarifs plus accessibles, justifiant d'autant l'usage de CEE vers les publics précaires. De surcroît, les véhicules issus de la première version du leasing social (2024) pourraient utilement être utilisés dans cette nouvelle version du leasing. Ce point tendrait à soutenir la valeur résiduelle des véhicules électriques d'occasion, les réseaux de concessionnaires et les Loueurs Longue Durée (LLD) qui ont à traiter ces stocks ;
 - **Rendre éligible les quadricycles lourds** neufs au dispositif et ce uniquement pour les associations, œuvrant dans le champ de la mobilité inclusive, solidaire et durable ;
 - **Rendre éligibles les vélos et vélos à assistance électrique (VAE) – neufs, d'occasion ou issus du réemploi – au dispositif de leasing social**, uniquement via des associations de mobilité inclusive, solidaire et durable ou des structures labellisées. Bien qu'une fiche CEE TRA-EQ-121⁵ existe, elle ne cible pas spécifiquement les publics en situation de précarité. Cette proposition ne constitue pas un doublon avec la fiche concernée, mais vise à traiter les angles morts de cette dernière en ciblant ici les publics précaires.
 - Autoriser et adapter la **location (LLD ou LOA) ou l'acquisition** de ces véhicules électriques d'occasion, **pour les associations de mobilité inclusive, solidaire et**

⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/TRA-EQ-121%20vA54-2%20à%20compter%20du%2001-01-2024.pdf>

durable. En effet, l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI)⁶ pour le leasing social s'adressait « à toute entreprise exerçant une activité de location longue durée de véhicules automobiles avec ou sans option d'achat (LLD ou LOA) supérieure ou égale à trois ans et justifiant de capacités opérationnelles suffisantes pour assurer la mise en œuvre du dispositif dans des conditions compatibles avec les exigences du programme », excluant de fait les associations.

- ...pour que les associations puissent les **mettre à disposition** de publics précaires à des **tarifs et durées adaptées**. Cette demande constitue un véritable enjeu d'inclusion pour les publics les plus fragiles.
- Ouvrir la disposition au **micro-crédit**.
- Pour aller plus loin, à l'égal d'un parc social immobilier, **créer un « parc social automobile »** avec le concours de l'État de ses agences et des associations.
- « **Savoir bouger** ». Les publics accompagnés par les associations éprouvent des difficultés d'appropriation des politiques publiques, qui nuisent à leur accès à la mobilité.
 - **Prévoir une enveloppe financière pour l'accompagnement effectué par les associations de mobilité inclusive, solidaire et durable**, qui seraient agréées, pour toute personne ayant été accompagnée, lui permettant de bénéficier du leasing social (soit directement, soit au travers d'une association)

IV. Qui sommes-nous ?

Travail, sociabilisation, accès aux soins, culture... la mobilité est un enjeu stratégique d'insertion et de cohésion des territoires. Fort de cela, les acteurs de la mobilité inclusive, solidaire et durable ont décidé d'unir leurs voix au travers d'une filière qui vise à promouvoir une mobilité inclusive, solidaire et durable ainsi que les actions des acteurs qui œuvrent dans ce champ.

Les organisations membres de la FFMISD sont présentes sur tous les territoires et mettent en œuvre au quotidien des actions de mobilité inclusive, solidaire et durable auprès des publics les plus fragiles. Dans ce cadre, elles ont une capacité à agir localement et à assembler différents dispositifs autour des bénéficiaires.

Ainsi, les acteurs travaillent sur une double approche :

- **Savoir bouger** : le conseil en mobilité, les auto-écoles et vélo-écoles solidaires.
- **Pouvoir bouger** : les garages et loueurs solidaires, le covoiturage solidaire, l'autopartage solidaire et le transport d'utilité sociale.

⁶ <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/aap/programme-cee-location-sociale-ami-loueurs>

V. Les membres de la filière



Contact

Guillaume Florenson - Porte-parole
07 69 09 13 93 - g.florenson@ffmisd.org